



DEL- 2022 - 060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15**

OBJET :

**VALIDATION DU
PÉRIMÈTRE DE
L'ÉTUDE CŒUR DE
BOURG**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le mardi 13 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIÈRE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., Mme PASQUEREAU C., M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donnée pouvoir à M EVIN P.
Mme PASQUEREAU C. a donnée pouvoir à Mme BARON A.

SECRETARE : Mme JOLIVET C.,

Le Conseil Architecture Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a mené une étude avec les élus sur la question du cœur de bourg sur notre commune pour les années à venir.

Après réflexion, le cœur de bourg est limité à l'ancien bourg. Il est défini sur une partie de la rue du vignoble, de la rue de l'école, de la rue des fontaines, de la rue d'Anjou et de la rue de Bretagne. Ce périmètre permettra à la collectivité de percevoir des subventions sur un nouvel équipement pour revitaliser le bourg.

Le conseil à l'unanimité, a :

- **Décidé** de valider ce périmètre en englobant le bâtiment des services techniques.

Le 16 SEP. 2022

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : 16 SEP. 2022



Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

